

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 09102501**  
**DU 9 octobre 2025**

**Convocation du 3 octobre 2025**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Maryse VANDEPITTE, Marylène BRARE, Martine TRIQUET, Françoise MOLLIENS, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Frédérique PETIT-BALLAGER, Nathalie COPPENS, Nathalie GRÉBERT, Bernadette LEPRÊTRE et MM. Patrick BUDIN, Pierre VIEL, Thibault DE BLANGIE, Georges VILLALPANDO, Éric THIERRY, Jean-Pascal HOPQUIN.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Arnaud LAVIALLE donne procuration à M. VILLALPANDO  
Mme Monique FORTIN donne procuration à Mme VANDEPITTE  
Barbara CORRENT donne procuration à Mme TRIQUET  
Danièle BÉGUIN donne procuration à Mme LEPRETRE  
Grégory CAGNARD donne procuration à Mme BRARE  
M. Patrick DUPUIS donne procuration à M. BUDIN

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Flavian THUILLIER  
M. Marco DAMIANI POMAGEOT

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Mme Maryse VANDEPITTE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Patrick BUDIN

**Membres en exercice :** 23

**Nombre de présents :** 15

**Nombre de votants :** 21

**Unanimité**

**1 – Projet pédagogique EAJE « Aux petits pieds du Marais » 2025/2026**

Vu le code général de la fonction publique

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Vu le règlement de fonctionnement de la crèche municipale « Aux petits pieds du Marais », approuvé par délibération en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant que le projet pédagogique est un outil fondamental du fonctionnement de la crèche, définissant les orientations éducatives, les objectifs, les méthodes d'accompagnement des enfants, ainsi que les modalités de collaboration avec les familles

Considérant que l'élaboration du projet pédagogique relève de la responsabilité de l'équipe encadrante et de la direction de l'établissement, en lien avec les orientations fixées par la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**Article 1 :** approuve le projet pédagogique de la crèche municipale « Aux petits pieds du Marais », annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** autorise Le Maire à mettre en œuvre ce projet pédagogique et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

**Article 3 :** autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Article 4 :** dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Fait à Boves, le 15 octobre 2025**

**Le Maire**  
**Maryse VANDEPITTE**


**Le secrétaire de séance**  
**M. Patrick BUDIN**


**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 09102502**  
**DU 9 octobre 2025**

**Convocation du 3 octobre 2025**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Maryse VANDEPITTE, Marylène BRARE, Martine TRIQUET, Françoise MOLLIENS, Nathalie SEMEDO DA VEIGA, Frédérique PETIT-BALLAGER, Nathalie COPPENS, Nathalie GRÉBERT, Bernadette LEPRÊTRE et MM. Patrick BUDIN, Pierre VIEL, Thibault DE BLANGIE, Georges VILLALPANDO, Éric THIERRY, Jean-Pascal HOPQUIN.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Arnaud LAVIALLE donne procuration à M. VILLALPANDO  
Mme Monique FORTIN donne procuration à Mme VANDEPITTE  
Barbara CORRENT donne procuration à Mme TRIQUET  
Danièle BÉGUIN donne procuration à Mme LEPRETRE  
Grégory CAGNARD donne procuration à Mme BRARE  
M. Patrick DUPUIS donne procuration à M. BUDIN

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Flavian THUILLIER  
M. Marco DAMIANI POMAGEOT

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Mme Maryse VANDEPITTE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Patrick BUDIN

**Membres en exercice :** 23

**Nombre de présents :** 15

**Nombre de votants :** 21

**Unanimité**

**2 - EAJE de Boves « Aux petits pieds du Marais » - Règlement de fonctionnement**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du 24 septembre 2024 approuvant le règlement de fonctionnement de la crèche « Aux petits pieds du Marais » modifié,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la crèche « Aux petits pieds du Marais »,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**Article 1 :** approuve le règlement de fonctionnement de la crèche « Aux petits pieds du Marais » tel que présenté en annexe qui prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2025.

SLO

**Article 2 :** autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Article 3 :** dit que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Fait à Boves, le 15 octobre 2025**

**Le Maire**

**Maryse VANDEPITTE**

*Maryse Vandepitte*



**Le secrétaire de séance**

**M. Patrick BUDIN**





# Projet pédagogique

EAJE «Aux Petits Pieds du Marais»

2025/2026

2ter rue Joseph Mancel  
80440 Boves  
09 61 32 74 79  
[creche@ville-boves.fr](mailto:creche@ville-boves.fr)

## Sommaire

### Projet d'accueil

1. Présentation de la structure
  - a. Ouverture et fermeture de la structure
  - b. Agrément de la structure
  - c. Prestations proposées au sein de la structure
  - d. Equipe de la structure
  - e. Intervention du RSAI et gestion de la prise des médicaments
  - f. Dispositions définies pour mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
  - g. Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant et intervention d'une équipe ressource
  - h. Accueil d'un enfant en situation de handicap au sein de la structure
  - i. Action d'implication et de formation des professionnelles et Analyse de la Pratique Professionnelle
  - j. Accueil des stagiaires et/ou apprentis

### Projet éducatif

2. Les valeurs au sein de la structure
3. Vous arrivez à la crèche
  - a. Le 1<sup>er</sup> contact
  - b. Le 1<sup>er</sup> rendez-vous
  - c. La Commission d'attribution des places
  - d. La familiarisation
  - e. Un espace pour chacun
4. Votre accueil et celui de votre enfant
  - a. Une journée type à la crèche
  - b. Le rythme de chacun
  - c. La place des transmissions
5. On échange et on joue à la crèche
  - a. La place de la parole
  - b. La place du jeu
  - c. A l'extérieur de la crèche
  - d. Un monde d'exploration autonome

### Projet social et développement durable

6. Partenariats
7. Action de soutien à la parentalité et implication des familles
8. Disposition d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle
9. Démarche en faveur du développement durable

L'objectif de ce projet d'établissement est d'expliciter les conditions et moyens qui permettent à chaque famille et à chaque enfant d'être accueilli au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant, Aux Petits Pieds du Marais. Il est issu d'une réflexion concertée et est le fil conducteur des pratiques professionnelles afin d'inscrire ce lieu d'accueil dans une démarche de qualité.

Celui-ci est décliné au travers du projet d'accueil, du projet éducatif et du projet social.

En outre, les projets, le travail et l'organisation de la structure s'appuient sur les textes réglementaires ci-après :

- Le décret n°2021-1131 du 30 Août 2021 relatif aux établissement d'accueil de jeunes enfants
- Les dispositions du Code de la santé publique article L 214-1 à 4, l'article R2324-16 à 48 relatifs aux établissement et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- Les instructions de la CNAF et notamment la Lettre circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014

## **Projet d'accueil**

### **1. Présentation de la structure**

#### **a. Ouverture et fermeture de la structure**

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 07 heures 30 à 18 heures 30.

Celle-ci est fermée pendant 5 semaines, réparties comme suit :

- 1 semaine en Avril
- 3 semaines en Août
- 1 semaine en Décembre

La structure est également fermée 4 jours dans l'année afin que l'équipe puisse travailler sur l'organisation de l'accueil des familles, le projet pédagogique de l'année, ou encore l'organisation des espaces de vie des enfants. Ces fermetures correspondent aux journées pédagogiques et sont communiquées dès la rentrée d'Août.

#### **b. Agrément de la structure**

Le dernier arrêté du Conseil Départemental, en date du 19 Septembre 2024, autorise la structure à accueillir simultanément 26 enfants, soit 13 enfants dans l'unité des « Papillons », âgés de 18-20 mois à 5 ans révolu (pour les enfants porteurs de handicap) et 13 enfants dans l'unité des « Libellules », âgés de 2 mois à 18-20 mois.

Celui-ci autorise également la structure, dans la limite du respect de l'article R2324-27 du décret, à accueillir en surnombre à hauteur de 15%. Cet accueil spécifique est organisé au sein de la structure si le nombre de professionnel directement auprès des enfants respecte le taux d'encadrement d'une professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas et une professionnelle pour 8 enfants qui marchent.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux besoins d'accueils des familles, la structure bénéficie d'un accueil modulé sur certains créneaux horaires ainsi que le mercredi.



### c. Prestations proposées

L'accueil des enfants peut être réalisé selon différentes modalités, géré via le logiciel iNOE :

- Accueil régulier, qui implique la signature d'un contrat écrit mentionnant le nombre d'heures d'accueil par semaine, la durée d'accueil et le tarif horaire.
- Accueil occasionnel, qui implique la signature d'un contrat écrit ainsi que le paiement des heures selon la fréquentation réelle.
- Accueil d'urgence, dans le cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence »

De plus, la structure fournit les couches ainsi que les repas via le prestataire API 1<sup>er</sup> Pas en liaison froide. Il est important de préciser que les premières introductions alimentaires sont laissées à la responsabilité du parent selon son choix. Celui-ci informera au fur et à mesure des introductions, l'équipe afin de commander les repas en conséquence.

Les menus à la semaine sont affichés dans le hall d'accueil de la structure.



### d. Equipe de la structure

L'équipe de la crèche est composée :

- Julie STERZ, Infirmière Puéricultrice DE et Directrice – 1 ETP
- Clémence DEMEY COPIE, Educatrice de Jeunes Enfants DE – 1 ETP
- Isabelle BELIA, Charlotte MAREL, Auxiliaire de puériculture DE – 1 ETP chacune
- Claire DERIVERY, Auxiliaire de puériculture DE – 0.8 ETP
- Coline PAILLARD, Auxiliaire de puériculture DE – 0.5 ETP
- Léonore UCHAR, titulaire du CAP Petite Enfance – 0.8 ETP
- Laurine DEBUREAUX, Perrine POTEZ, Anaëlle VASSEUR, titulaire du CAP Petite Enfance – 1 ETP chacune
- Candice VOSSAERT, titulaire du CAP Petite Enfance – 0.5 ETP
- Tasha METGY, Agent en charge du ménage
- Françoise LENIN, Agent en charge de la restauration

## **e. Intervention du RSAI et gestion de la prise des médicaments**

En application de l'article R2324-39 du décret, Madame STERZ, Infirmière Puéricultrice et Directrice de la crèche intervient au titre du Référent Santé et Accueil Inclusif à raison de 6 heures par trimestre.

Les missions du RSAI sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller l'équipe en matière de santé, consulter le médecin des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique
- Présenter et expliquer aux professionnelles chargées de l'encadrement des enfants les différents protocoles médicaux et réglementaires de l'établissement
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement
- Veillez à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnelles, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentant légaux puissent être associés à ces actions
- Contribuer dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information des professionnelles sur les conduites à tenir dans ces conditions
- Contribuer à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe

- Procéder lorsqu'elle l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de l'équipe, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire à l'orientation médicale

**f. Dispositions définies pour mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

Lorsque votre enfant présente une pathologie nécessitant des soins spécifiques ou une surveillance particulière, un traitement médical, ou encore un régime alimentaire, un PAI est établi avec le pédiatre ou le médecin spécialiste suivant l'enfant, le RSAI de la structure et les parents de l'enfant.

**g. Dispositions définies pour administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant et intervention d'une équipe ressource**

Seul le Paracétamol est administré à l'appréciation du professionnel en cas de douleurs, d'hyperthermie ou d'inconfort de l'enfant, sous couvert de la délivrance par le médecin traitant ou le pédiatre suivant l'enfant d'une ordonnance en début d'accueil.

Les antibiotiques peuvent être administrés après contrôle de l'ordonnance d'une professionnelle de terrain. L'administration du traitement peut être déléguée par la directrice aux autres professionnelles de la structure suivant l'Article R.2111-1 et L.2111-3-1 de Code de la Santé publique.

Les professionnelles prenant en charge les enfants sont toutes habilitées à administrer des soins ou traitements médicaux sous réserve de :

- Maîtriser la langue française
- Obtenir l'accord écrit du ou des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux
- Disposer de l'ordonnance médicale, d'une copie ou du protocole médical en cours de validité.

Les professionnelles de l'EAJE procèdent aux vérifications suivantes :

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical

- Les parents ont expressément autorisé par écrit ces soins ou ces traitements médicaux
- Le médicament et/ou le matériel nécessaire a été fourni par les parents
- L'ordonnance médicale prescrivant les soins/traitements a été fournie
- Les parents et le cas échéant, le RSAI ont préalablement expliqué aux professionnelles de la structure le geste qui lui est demandé de réaliser
- Chaque geste doit faire l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié avec date, heure, nom du médicament, dose administrée, identité de l'enfant et de la professionnelle ainsi que sa signature.

Les traitements doivent être scellés. Si le parent reconstitue le traitement à la maison, il devra signer une attestation de reconstitution et de conservation des médicaments.

Par ailleurs, des intervenants médicaux ou paramédicaux (médecin, kinésithérapeute, pédiatre...) désignés par la famille peuvent donner des soins à l'enfant à l'intérieur de l'établissement si besoin et avec l'autorisation écrite des parents (sous réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement de la structure). Les soins se déroulent en présence d'un membre de l'équipe.

La nature des soins donnés est sous la responsabilité exclusive de l'intervenant, le personnel de la structure ne pourra voir sa responsabilité engagée.

#### **h. Accueil d'un enfant en situation de handicap au sein de la structure**

La structure propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants âgés de 2 mois à 3 ans jusqu'à leur scolarisation ou 5 ans, si l'enfant est en situation de handicap dans le but d'accueillir tous les enfants sans aucune discrimination.

Les professionnelles qui sont amenées à accueillir de très jeunes enfants, doivent s'inscrire dans une démarche de prévention sanitaire et sociale : en effet les premières années de la vie de l'enfant sont déterminantes pour son développement. Savoir observer, décoder et adapter ses actions sont des outils de prévention. Une orientation vers des professionnels extérieurs à la structure est parfois proposée.

La structure est ouverte aux enfants en situation de handicap leur permettant ainsi de bénéficier, au même titre que tous d'un environnement sécurisant, contenant et stimulant au milieu d'autres enfants du même âge. Accueillir un enfant en situation de handicap c'est :

- Accueillir un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux que les autres enfants (comme vu plus haut)
- Connaitre et reconnaître ses besoins spécifiques : son rythme propre de développement, ses besoins particuliers, ses potentialités
- Lui donner les moyens : de vivre en collectivité, de se sentir en sécurité avec et au milieu des autres, d'être stimulé par des activités adaptées à ses capacités et de s'épanouir
- Prévoir un temps d'adaptation parfois plus long, un temps d'accueil qui doit se conjuguer avec les soins
- Préparer sa venue avec les différents partenaires (CMP, CAMPS,...)
- Evaluer régulièrement avec les parents, les professionnels de l'équipe et les partenaires de soins, la réponse aux besoins et les adaptations mises en œuvre.
- Se préparer à son départ et envisager l'avenir avec ses parents et partenaires

L'enfant sera accueilli par une professionnelle qui sera référente pour l'organisation et la prise en charge de son temps d'accueil. Elle fera le lien avec la directrice de la structure, les parents, les différents partenaires.

### **i. Action d'implication et de formation des professionnelles et Analyse de la Pratique Professionnelle**

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »* Charte Nationale pour l'Accueil du Jeunes Enfants

La formation continue des professionnelles constitue un pilier fondamental du projet d'établissement. Elle vise à garantir un accompagnement de qualité des jeunes enfants et de leurs familles, en assurant l'actualisation des connaissances,

l'évolution des pratiques professionnelles et le développement d'une culture commune au sein de l'équipe.

Chaque année, un plan de formation est élaboré de manière collaborative entre la directrice de l'établissement et la responsable du service enfance et petite enfance en tenant compte :

- Des besoins identifiés lors des entretiens professionnels individuels
- Des évolutions réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques
- De la mise à jour nécessaire de certaines formations

L'équipe et la direction bénéficient également de séances d'analyses de la pratique professionnelle encadrées par une professionnelle qualifiée afin de pouvoir identifier, analyser et apporter des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés afin de faire évoluer la pratique professionnelle. La réalisation de ces séances impliquera la fermeture de la structure à 17 heures 30, 6 jeudi dans l'année.

Les séances de l'équipe et de la directrice sont dissociées afin d'effectuer un travail entre pairs.

La structure met en place avec le financement de la CAF trois journées pédagogiques. C'est un temps essentiel dédié à la réflexion collective, l'amélioration constante de la qualité de l'accueil proposée aux enfants et aux familles, à la préparation des accueils et à l'impulsion d'une dynamique de groupe. Elles sont programmées à l'avance avec une fermeture exceptionnelle de la structure ce qui permet à l'équipe de se réunir sans contrainte d'organisation liée à la présence des enfants.

La municipalité propose une demi-journée de cohésion pour tous les agents de la municipalité qui vise à renforcer les liens entre les membres des équipes, à favoriser un climat de travail serein et bienveillant. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention des risques psychosociaux, de qualité de vie au travail et de dynamique collective.

*« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour*

*réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants* » Charte Nationale pour l'Accueil du Jeunes Enfants

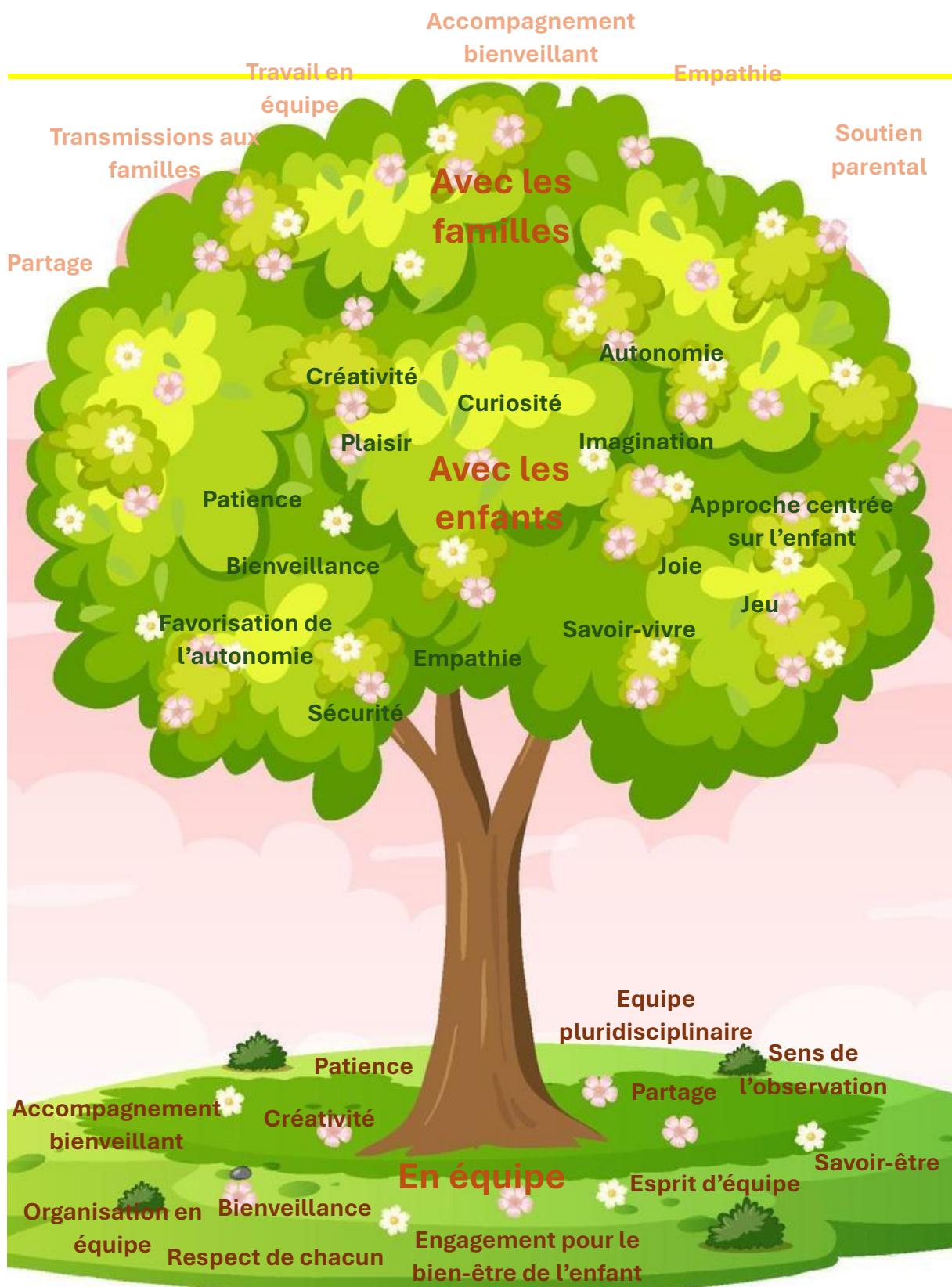
#### j. **Accueil des stagiaires et/ou apprentis**

Parce que la formation de nos futurs professionnels passe nécessairement par la pratique, la structure accueille des stagiaires tout au long de l'année. Ces stagiaires peuvent venir d'écoles différentes comme l'école d'infirmier, d'infirmier puériculteur, d'auxiliaire de puériculture, de lycée ou encore de collège.

Le nombre de stagiaires accueilli est réfléchi pour leur garantir un accompagnement de qualité et pour que cela n'impacte pas négativement les groupes d'enfants. Ainsi la structure n'accueille pas plus d'un stagiaire par section. Les stagiaires sont accompagnés par les professionnelles d'encadrement en lien avec leur formation, leurs objectifs de travail et l'organisation de la structure et peuvent être accueillis au sein des deux unités selon un planning prédefini et échangé en amont.

## Projet éducatif

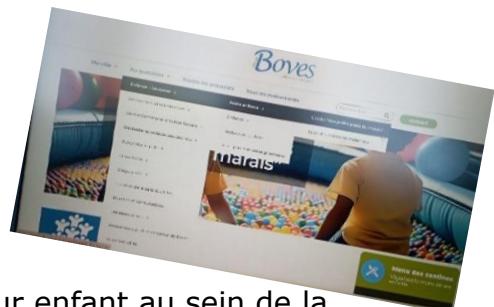
### 2. Les valeurs au sein de la structure



Cet arbre représente les valeurs phares de l'équipe et ce vers quoi elle tend dans l'accueil quotidien des enfants, des familles et dans la manière dont les professionnelles travaillent ensemble. A ces valeurs partagées entre 3 grands items, ont été ajoutés l'accompagnement personnalisé et individuel, l'écoute, la communication, la souplesse et l'adaptabilité qui sont des valeurs transversales.

### **3. Vous arrivez à la crèche**

### a. Le 1<sup>er</sup> contact



Lorsque vous choisissez d'inscrire votre enfant ou votre futur enfant au sein de la crèche, il vous sera nécessaire de prendre contact par téléphone ou par mail avec Me Julie STERZ, directrice de la structure.

Me STERZ vous expliquera les démarches à entreprendre pour compléter le dossier de pré-inscription, qu'elle pourra vous transmettre ou que vous pouvez télécharger sur le site de la ville, [www.ville-boves.fr](http://www.ville-boves.fr), et vous indiquer son suivi jusqu'à la Commission d'attribution des places.

### b. Le 1<sup>er</sup> rendez-vous

Lorsque le dossier de pré-inscription est rempli, vous pouvez le retourner directement à Me STERZ ou à la Mairie. Un 1<sup>er</sup> rendez-vous vous sera proposé afin d'échanger sur votre souhait d'accueil en collectif ainsi que sur vos besoins d'accueil afin de présenter tous les éléments de votre dossier lors de la Commission d'attribution des places : accueil en temps plein, en temps partiel, demande d'un 80% en septembre de l'année scolaire suivante, planning variable et dans quelles dispositions, si votre enfant est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique ou pour échanger sur tout élément qui vous questionne.

Le projet éducatif et de fonctionnement de la structure vous seront également présenté pour que vous puissiez vous représenter la vie de la structure et ainsi vous questionner sur la concordance avec vos choix éducatifs.

### **c. La Commission d'attribution des places**

Celle-ci est composée de la Responsable du service enfance et petite enfance, de l'Adjointe Déléguée à l'enfance, l'éducation et la vie culturelle et de la Directrice de la crèche.

Elle a pour objectif d'étudier les dossiers des familles, sans priorisation particulière et d'attribuer ou non une place au sein de la structure en fonction des disponibilités.

La Commission se réunie 1 fois par an courant Mars-Avril pour attribuer les places de septembre de la même année.

### **d. La familiarisation**

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille » Charte nationale d'accueil du jeune enfant*

Pour ce faire et prendre le temps de vous accueillir individuellement, une 1<sup>ère</sup> période appelée « familiarisation » est organisée. Pendant cette période, vous et votre enfant allez rencontrer un nouveau lieu, de nouvelles personnes et créer de nouveaux liens. Il est donc important de prendre le temps pour être à l'écoute de chacun, parents, enfants, professionnelles.

Il n'existe pas une familiarisation identique, elle se prévoit en fonction des besoins des parents et des enfants. Une première évaluation sera effectuée par la directrice lors du premier rendez vous famille, puis lors du premier temps de rencontre sur la structure par les professionnels.

L'objectif de cette familiarisation progressive est de vous faire vivre chaque temps fort de la structure en prenant le temps. Toutefois, cette période pourra être rallongée et adaptée à vos besoins et ceux de votre enfant. Le parent doit donc pouvoir être disponible durant cette période dans le cas où nous devrions raccourcir la durée d'accueil.

Si possible, le choix de l'équipe est d'accompagner ces nouveautés progressivement de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> rendez-vous d'1 heure entre vous, votre enfant et un membre de l'équipe de l'unité où sera accueilli votre enfant. Ce temps permet de faire connaissance, d'échanger autour des habitudes de vie de votre enfant, de vous projeter dans l'accueil de celui-ci au sein du collectif et à votre enfant de découvrir un nouveau lieu en votre présence rassurante pour lui. L'organisation de l'unité vous sera présentée ainsi que ses différents espaces.
- 2<sup>ème</sup> temps : 1 heure ou 1 heure 30 avec et sans vous ! Vous serez invité à vous installer avec votre enfant au sein de l'unité pour prendre le temps de jouer avec lui et prendre le temps d'échanger avec l'équipe. Quand vous vous sentirez prêt ainsi que votre enfant, vous pourrez le laisser un temps seul avec l'équipe.
- 3<sup>ème</sup> temps : un temps de jeu et de repas avec l'équipe ! Les horaires seront organisés avec les professionnelles afin de faciliter ce temps en fonction de l'éventuel temps de repos du matin de votre enfant.
- 4<sup>ème</sup> temps : un temps de jeu et de sieste avec l'équipe ! Les horaires seront également organisés avec les professionnelles pour s'adapter au mieux aux habitudes de sommeil de votre enfant.
- 5<sup>ème</sup> temps : une première petite journée avec l'équipe !

Un membre de l'équipe sera disponible pour accueillir sur chaque temps votre enfant, mais l'ensemble de l'équipe sera amené à prendre en soin votre enfant.

Il est primordial d'échanger, de communiquer, de poser des questions et de prendre son temps pour tisser un lien de confiance pérenne : l'équipe reste toujours disponible pour vous accueillir dans la bienveillance et surtout sans jugement aucun. Il est possible pour le parent de téléphoner durant l'accueil pour se rassurer si nécessaire.

Ce premier temps permettra également de récupérer le trousseau demandé aux familles. **Ce trousseau doit être étiqueté au nom et prénom de votre enfant afin d'en faciliter le repérage.**

Pour la section des Libellules :

- Une boîte de sérum physiologique

- Une crème de change
- Un thermomètre axillaire avec embout souple
- Une gigoteuse légère
- 2 tétines qui restent à la crèche
- L'objet transitionnel
- Un peigne ou une brosse pour les enfants chevelus
- 2 biberons pour le lait, une timbale ou un biberon d'eau selon les acquisitions de votre enfant
- Une paire de botte pour les enfants marcheurs et une combinaison de pluie

Pour la section des Papillons :

- Une boite de sérum physiologique
- Une crème de change
- Un thermomètre axillaire avec un embout souple
- 2 tétines qui restent à la crèche
- L'objet transitionnel
- Un gobelet
- Une paire de botte
- Une combinaison de pluie

#### **e. Un espace pour chacun**

La structure est divisée en différents espaces pensés pour chacun :

- Le hall d'accueil, est le premier espace d'accueil de la structure. Il est pensé pour que chaque enfant puisse avoir un espace dédié et identifié pour ses propres affaires. Vous pourrez prendre le temps de déshabiller-habiller votre enfant ou encore vous installer dans le fauteuil pour un moment « câlin » avant de l'accompagner au sein de son unité.
- L'espace de regroupement, est le second lieu d'accueil de la structure qui communique entre les deux unités. Il est pensé pour que les enfants puissent prendre leur repas à table, puissent réaliser des ateliers à table ou directement au sol selon la proposition des professionnelles. Ce lieu sert également d'espace pour réaliser les « Café Parents » et accueillir les parents pour un moment d'échange en toute convivialité

- L'unité des « Libellules », est le lieu d'accueil des enfants de 2 mois à 18-20 mois. Il est pensé avec des espaces de motricité, de jeux de manipulation ou de construction, un espace repas et de temps calme pour les bébés qui ne se déplacent pas encore. Cette unité dispose de 2 dortoirs attenants où chaque enfant a un lit attitré
- L'unité des « Papillons », est un lieu d'accueil des enfants de 18-20 mois à 3 ans. Il est pensé avec un espace de motricité, des espaces de jeu d'imitation ou encore de construction, un espace de temps de regroupement et de temps calme. Il dispose d'une pièce attenante prévue pour réaliser un espace sommeil dans la pénombre, réaliser des ateliers en petits groupes, ou des ateliers type relaxation et exploration sensorielle pour les enfants des deux unités
- Un espace aqualudique dédié aux activités aquatiques favorisant le jeu, la découverte sensorielle, le développement psychomoteur et le plaisir surtout.
- La terrasse, est communicante entre les deux unités et est prévue pour être une extension de celles-ci grâce aux baies vitrées. Les enfants peuvent y faire du vélo, trotteur, toboggan, ou encore prendre le repas ou le goûter lorsque le temps le permet
- Le jardin, est en contrebas de la terrasse et est prévu pour que les enfants puissent explorer la richesse de la nature environnante.
- Le bureau de direction, est un espace où vous pouvez prendre le temps d'échanger avec la directrice sur des questions administratives comme le contrat, tout comme échanger sur l'accueil de votre enfant au sein de la structure

Ces espaces sont décorés grâce aux créations des enfants au fil de l'année et sont pensés pour être le plus accueillant possible.

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. » Charte nationale d'accueil du jeune enfant.*

#### **4. Votre accueil et celui de votre enfant**

##### **a. Une journée type à la crèche**

L'accompagnement quotidien des professionnelles au sein des unités se base en premier lieu sur les besoins et le rythme de chaque enfant. Toutefois, chaque unité propose un « rythme repère » pour les enfants.

Dans l'unité des Libellules, deux propositions sont faites aux enfants. Pour les plus petits, les temps de repos sont proposés tout au long de la journée en fonction des signes de fatigue, tout comme les temps de repas sont déterminés à la fois par l'heure du premier biberon de la journée et par les signes de faim des enfants.

Par la suite, les temps de repas sont pris à heure fixe, soit 11 heures 15 et en grand groupe dans l'espace repas. Egalemente, le temps de repos de l'après-midi est doucement privilégié afin de préparer, pour certains enfants, le passage au sein de la section des « Papillons ».

Dans l'unité des Papillons, les temps de repas sont pris à heure fixe, soit 11h45 et en grand groupe dans l'espace repas avant de réaliser un temps de repos.

Les changes sont réalisés tout au long de la journée en fonction des besoins de chaque enfant.

La journée à la crèche est rythmée par des temps d'activités adaptées à l'âge des enfants, des moments d'explorations libre, de jeux et de découvertes, dans un environnement sécurisé et bienveillant favorisant leur éveil, leur autonomie et leurs interactions avec les autres. Ce rythme est plus marqué dans la section des Papillons. Chez les Libellules, c'est le besoin individuel de chaque enfant qui rythme essentiellement la journée.

Les arrivées et les départs des enfants se font de manière échelonnée. Le matin lors de l'accueil et le soir avant le départ, les unités sont regroupées pour permettre un temps de transition en douceur, favoriser la continuité des repères pour les enfants et offrir un moment convivial partagé entre petits et grands dans un cadre rassurant.

### **b. Le rythme de chacun**

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »*

## Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Votre enfant grandit à son propre rythme en fonction de ses sensibilités et de celles de son environnement familial.

Les professionnelles sont attentives, grâce à leur travail d'observation, aux besoins de chaque enfant et à son rythme de développement.

Même si la structure est un accueil collectif, l'objectif est de faire coïncider au maximum l'individualité de votre enfant avec le collectif.

Ainsi, les professionnelles respectent le développement de chaque enfant, et notamment moteur, en le laissant acquérir progressivement certaines positions comme la station assis ou debout : l'idée est de privilégier le plat dos ou le plat ventre pour les enfants qui ne se mettent pas encore assis seul et de limiter la frustration liée à une station assise imposée. L'utilisation du transat se fait principalement pour les plus petits qui ont besoin de digérer.

Par ailleurs, les temps de repas, de sommeil pour les plus petits, de soins d'hygiène ou encore l'acquisition de la propreté pour les grands se font en fonction des besoins des enfants et tout au long de la journée.

Les repas sont pris, soit dans les bras des professionnelles, notamment pour la prise des biberons, soit en chaise haute, en chaise basse avec plateau ou encore sur la table collective en fonction du développement moteur des enfants. Il est important que l'enfant soit à l'aise pendant son temps de repas et cela commence aussi par l'environnement dans lequel il le prend. Les repas des plus petits sont pris tout au long de la journée en fonction notamment de l'heure de leur premier biberon. Les repas des autres enfants sont organisés en fonction de leur développement et de leurs besoins jusqu'à tendre à une prise de repas à des horaires fixes et de manière collective.

Egalement, les temps de sommeil des plus petits se font selon leur fatigue et tout au long de la journée. Un lit est disponible et dédié à chaque enfant afin de respecter au maximum son rythme. Lorsqu'un enfant commence à supprimer de lui-même la sieste du matin, une sieste collective accompagnée d'une professionnelle qui reste dans le dortoir lui est proposée.

Toutefois, chaque enfant à la possibilité de faire un temps calme au sein des unités car de grands coussins sont toujours à disposition.

Enfin, les soins d'hygiène apportés aux enfants ne se font pas en automatique selon des heures précises mais en fonction des besoins des enfants tout au long de la journée.

L'acquisition de la propreté étant un processus complexe pour l'enfant, les professionnelles attendent le feu vert des parents pour proposer aux enfants d'aller sur le pot ou sur les toilettes et attendent également que l'enfant soit à l'aise sans couche au domicile avant de l'enlever à la crèche.

L'objectif principal des professionnelles est de laisser votre enfant faire et découvrir par lui-même et ne pas aller trop vite au risque de ne pas être en concordance avec son propre développement. L'équipe sera force de conseils auprès de vous : elle vous apportera des repères clairs sur l'évolution de votre enfant, sur ses compétences et proposera des pistes adaptées pour accompagner son bien être et son épanouissement.

### **c. La place des transmissions**

Pour que la journée de votre enfant se passe au mieux au sein de la structure, il est indispensable que vous et les professionnelles travaillez en collaboration et cela commence par votre accueil et les transmissions quotidiennes.

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon port d'attache. » Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

L'arrivée du matin est un moment important qui permet à l'enfant de faire la transition en douceur entre la maison et la crèche. L'idée est de pouvoir prendre votre relais dans les meilleures conditions pour votre enfant et donc de savoir s'il a bien dormi, à quelle heure il a pris son petit déjeuner... Il est indispensable de transmettre à l'équipe si votre enfant a reçu une dose de Paracétamol.

Lors de l'accueil du soir, les professionnelles vous communiqueront la journée de votre enfant autant sur ce qu'il a mangé, le temps qu'il a dormi... que sur la manière dont il a joué, profité avec les autres enfants...

Pour les plus petits et selon votre souhait, un cahier de transmissions pourra être mis en place afin de tracer la prise des biberons et les temps de repos.

Egalement, la structure dispose d'un groupe Facebook fermé qui permet aux professionnelles de communiquer sur la vie quotidienne des enfants, de montrer par les photos ce qu'ils peuvent expérimenter.

Une autorisation préalable est signée par les familles lors de l'entretien d'inscription. La directrice veille à ce que les familles admises sur le groupe privé soient celles des accueils en cours.

## **5. On échange et on joue à la crèche**

### **a. La place de la parole**

Même si votre enfant n'a pas encore acquis le langage oral, il est très sensible au langage corporel de l'adulte, aux paroles prononcées, à la verbalisation de ce qu'il va se passer pour lui pendant sa journée.

La parole prend ainsi le rôle d'enveloppe sonore rassurante qui va venir favoriser le sentiment de sécurité, de compréhension et préserver l'estime personnelle de l'enfant : il est pris en compte dans la vie de la structure, celle-ci lui est expliquée, présentée au même titre que le monde qui l'entoure et qu'il découvre.

Votre enfant qui est en construction et en découverte presque constante du monde qui l'entoure a besoin de traducteur : les adultes, sa famille, les professionnels.

Cette traduction est précieuse car elle va lui permettre de relier le monde qui l'entoure et son monde interne et ainsi favoriser leur cohérence.

Par ailleurs, la parole permet de créer du lien entre l'adulte et votre enfant : « je te parle donc j'ai conscience que tu es présent, que tu as de l'importance autant que moi », et de poser un cadre sécurisant pour l'enfant.

Egalement, un projet autour du langage signé est mis en place au sein de la structure : les ateliers « BB Signe ». Ces ateliers permettent aux enfants d'apprehender le langage par les gestes et ainsi leur permettre de se faire comprendre même s'ils sont en cours d'acquisition du langage oral. Ce dernier est



toujours valorisé en parallèle, de ce fait, la verbalisation est systématiquement associée au signe ce qui lui permet de soutenir l'acquisition du langage oral.

Sous forme de comptines, d'animations musicales, de jeux sensoriels et visuels, l'enfant exprime ses besoins, ses envies et ses émotions. Cela renforce son estime de lui et réduit ses frustrations tout en créant un rituel apaisant dans son quotidien.

### **b. La place du jeu**

*« Un enfant joue 24 heures sur 24, il joue ses joies, ses peines, ses peurs : tout est jeu chez l'enfant. Le jeu alimente sans arrêt le type de développement d'un enfant, au même titre que son développement alimente son jeu. (...) Un enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend « parce » et « par ce » qu'il joue. »*

Jean EPSTEIN, « L'enfant apprend d'abord en aimant puis en explorant ».

Le jeu dans tous ses états est primordial pour votre enfant car il lui permet d'appréhender le monde qui l'entoure et d'en faire le sien.

Les professionnelles sont attentives à l'environnement des enfants en leur offrant des espaces de jeux différents leur permettant d'expérimenter différemment : jeu de construction, jeu de manipulation, jeu d'imitation, jeu moteur et des temps de jeux différents : jeux libres et ateliers en petit groupe...

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »*

Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les temps de « jeu libre » sont organisés pour que l'ensemble des enfants puissent explorer librement les espaces créés au sein de la section.

Votre enfant, sous le regard et l'attention bienveillante des professionnelles peut aller là où il le souhaite, jouer avec ce qui l'inspire et explorer toute l'unité comme il en a envie.

Les professionnelles restent au sol, disponible et à hauteur de chaque enfant afin de l'accompagner dans son jeu ou encore verbaliser ses expériences. Les ateliers en petits groupes sont organisés au sein des unités, ou encore dans le sas ou la terrasse et permettent aux professionnelles de proposer des jeux ayant un cadre

plus précis comme des puzzles, des jeux de société, la manipulation de pâte à modeler, des ateliers cuisine, des ateliers peinture, des ateliers de transvasement... Dans la plupart du temps, deux ateliers sont proposés simultanément afin de diminuer au maximum la frustration des enfants et qu'ils puissent explorer selon leur envie.



### c. A l'extérieur de la crèche

« *Le contact réel avec la nature est essentiel pour moi.* » Charte nationale de l'accueil du jeune enfant



Parce que votre enfant a besoin d'explorer la nature environnante, de jouer dehors, de chercher l'insecte qui se balade, d'écouter l'oiseau, la grenouille ou le canard dans la mare avoisinante, de ramasser fleurs, branches, feuilles, parce qu'il est important d'ouvrir ses champs des possibles et ainsi ouvrir la structure à la vie sociale à proximité, les professionnelles ouvrent les portes pour profiter de la terrasse et du jardin et organisent des sorties : au bois Magneux, à la bibliothèque de Longueau, à la piscine du Coliséum, au zoo d'Amiens, ou encore dans Boves.



Par ailleurs, un projet passerelle avec l'école maternelle de Boves est réalisé chaque année afin de faire le lien avec le prochain lieu d'accueil des enfants et les accompagner dans leurs découvertes.



### d. Un monde d'exploration autonome

Votre enfant apprend par l'expérience, par le jeu, par la découverte de ce qui l'entoure. C'est pourquoi il est primordial de le laisser faire par lui-même pour qu'il intègre et teste tous ses champs de possibilités.

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »*

### Charte nationale de l'accueil de jeunes enfants

Les professionnelles sont présentes pour offrir aux enfants un cadre riche et sécurisant, tant d'un point de vue physique que psychique. L'enfant est encouragé, porté par les mots des adultes qui l'entourent.

C'est dans cette optique que les professionnelles sont attentives à la notion de motricité libre, qui consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps comme il le souhaite et en toute confiance. Pour exemple, les transats sont uniquement utilisés pour que les plus petits puissent digérer en position haute ; en dehors, les enfants sont au maximum au sol en plat dos ou plat ventre. Les tout-petits ne sont pas installés d'office en position assise s'ils ne l'ont pas acquise par eux-mêmes, il est indispensable de ne pas mettre l'enfant en difficulté et qu'il puisse évoluer à son propre rythme. Egalement, les enfants sont volontairement laissés pieds nus dans la structure. Cela permet au tout petit d'explorer ses pieds sans contrainte et d'en appréhender les contours. Par la suite lorsqu'il commencera le quatre pattes d'avoir de meilleurs appuis et ainsi atteindre la station debout et avoir une meilleure stabilité grâce aux informations sensorielles transmises directement par le contact du sol.



Dans cette même dynamique et pour laisser l'enfant acteur de ses découvertes et de son quotidien, les ateliers sont toujours proposés et jamais imposés aux enfants. Certains enfants ont envie d'aller réaliser un atelier en grand groupe tandis que certains préfèrent jouer au calme dans un coin aménagé, ou encore prendre le temps d'observer le jeu des autres enfants avant de se lancer. Aller au rythme de l'enfant c'est aussi lui laisser du temps et de l'espace pour faire des choix.

Par ailleurs, les professionnelles accompagnent les enfants lors de matinées inspirées de l'Itinérance ludique de Laurence RAMEAU. Cette pédagogie demande aux professionnelles de mettre en place différents univers dans lesquels l'enfant peut se déplacer d'ateliers en ateliers au sein d'espaces dédiés. Exemple : de construction, de motricité, coin lecture, jeu d'imitation... au sein de la structure et

où tous les enfants pourront avoir accès. L'idée est d'ouvrir les portes des sections et de permettre à tous les enfants de circuler où ils le souhaitent. L'objectif est de laisser la possibilité aux enfants de faire des allers-retours dans différents univers afin qu'ils puissent prendre le temps de les exploiter à leur propre rythme mais aussi d'échanger, d'interagir entre eux et avec les professionnelles.

### **Projet social et développement durable**

La commune de Boves est un village d'environ 3200 habitants et garde son caractère rural malgré la proximité de la capitale de la région Picardie, Amiens, distante de seulement 9 kilomètres. La commune dispose d'une école maternelle, élémentaire, d'un service de restauration collective, d'un accueil collectif pour mineurs et de 18 assistantes maternelles.

L'établissement d'accueil de jeune enfant « Aux Petits Pieds du Marais » vient s'intégrer naturellement dans la commune afin de répondre en complémentarité avec les assistantes maternelles à une offre de garde d'enfants.

## **6. Partenariats**

La crèche reconnaît les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant. Le partenariat avec les familles repose sur une relation de confiance, de respect mutuel et de coéducation. Il s'agit de créer un lien continu entre le lieu d'accueil et la sphère familiale afin de garantir la cohérence et la qualité de l'accompagnement de l'enfant.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- D'assurer une communication régulière et bienveillante entre les professionnels et les familles
- Accompagner les parents dans leur rôle, sans jugement, en respectant les valeurs éducatives et culturelles singulières
- Favoriser la participation des parents à la vie de la structure
- Soutenir les familles dans des moments clés du développement de leur enfant ou des situations spécifiques

La structure s'inscrit dans un environnement local et institutionnel riche, avec lequel elle développe des partenariats pour renforcer une nouvelle fois la qualité de l'accueil, l'ouverture sociale et culturelle ainsi que le soutien aux familles.

#### Partenariats institutionnels et médico sociaux :

- Protection maternelle et infantile (PMI) : suivi sanitaire, conseils aux équipes, dépistage précoce
- Médecins de ville et pédiatres dans le cadre du suivi des enfants et l'instauration de PAI lors de problématiques de santé
- Etablissement scolaire de la ville : réalisation d'une immersion dans les classes de maternelle le temps d'une matinée afin de préparer à leur première rentrée à l'école.

#### Partenariats culturels et locaux :

- Ferme pédagogique, spectacles divers avec l'accueil collectif pour mineur et les assistantes maternelles de la ville
- Sorties éducatives à la bibliothèque de Longueau
- Sorties ludiques à la pataugeoire de la piscine d'Amiens

#### Partenariats avec d'autres structures :

- Mutualisation de séances d'analyses de la pratique entre directrice de structure
- Partage de pratique
- Participation aux temps d'échanges (pratique et partage d'expériences) établi par la CAF et l'association Mosaïque d'Enfance.

Les partenariats développés sont choisis de manière réfléchie, en cohérence avec les valeurs éducatives de la structure et les besoins identifiés des enfants, des familles et des professionnels.

Le partenaire doit proposer des actions ou des ressources en lien direct avec les objectifs pédagogiques de la crèche. Les intervenants doivent posséder une expertise reconnue dans le domaine, une posture bienveillante et une capacité à intervenir dans le respect du jeune enfant. Chacun s'engage à respecter les règles de la structure en matière de sécurité, de confidentialité et d'hygiène.

## **7. Actions de soutien à la parentalité et implication des familles**

La structure peut selon les besoins repérés proposer des actions de soutien à la parentalité. Ces événements peuvent être organisés par la structure durant les horaires d'ouverture si les locaux permettent de séparer l'atelier parentalité de l'activité quotidienne ou ils peuvent aussi avoir lieu le soir pour ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement.

En général, l'atelier est organisé autour d'une thématique principale qui peut traiter d'action de sensibilisation sur des sujets tel que le sommeil de l'enfant, son alimentation, les stades du développement, le langage, ... Les ateliers pratiques vont plutôt se concentrer sur l'aide à la gestion des émotions ou encore des gestes du quotidien. Il peut s'agir également d'une immersion des parents au sein de la crèche autour d'ateliers ludiques, de temps de partage avec pour vocation de renforcer la cohésion dans la relation parents- enfants-professionnels.

Nous proposons aux familles des espaces d'expressions et d'écoutes à différents moments charnières de l'année :

- Avant l'intégration de l'enfant dans la collectivité par le ou les entretiens d'admissions
- Lors des réunions de rentrées ou thématiques
- Lors de leur participation aux manifestations de la crèche : fête de l'hiver et de l'été, ateliers parents enfants, café parents...
- Par des sondages et/ ou questionnaire
- Par le partage d'information via les supports écrits ou numériques
- Lors des moments de transmissions individualisés
- Lors d'échanges informels au bureau de la direction

## **8. Dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ». Charte nationale de l'accueil du jeune enfant*

La crèche « Aux Petits Pieds du Marais » n'est pas un établissement à vocation d'insertion professionnelle. Toutefois, une réponse d'accueil peut être largement

donné aux parents afin de pouvoir leur dégager du temps leur permettant de réaliser des démarches de recherche d'emploi. La structure perçoit une aide au fonctionnement versée par la CAF, la prestation de service unique. Ce versement impose aux gestionnaires de structures de favoriser l'accessibilité et la mixité sociale au sein des établissements d'accueils de jeune enfant.

De plus, le règlement intérieur de notre structure ne spécifie pas de minimum horaire d'accueil, ce qui implique qu'un parent inscrit dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle pourrait obtenir un temps d'accueil occasionnel au sein de la structure s'il en faisait la demande sans devoir en justifier la nature.

## **9. Démarche en faveur du développement durable**

Pour réduire l'impact environnemental et améliorer durablement la qualité de vie des enfants, des parents, les professionnels intègrent à leur projet pédagogique cette dimension en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants.

Pour faire résonnance au projet de la ville, la crèche s'inscrit au quotidien dans des pratiques écologiques pour préserver l'écrin de verdure dans lequel l'établissement est entouré.

La conception même de la structure a été réalisé dans le but de préserver la richesse naturelle des sols par l'utilisation de matériaux nobles et biodégradables et de méthodes de construction en accord avec ce principe (construction sur pilotis, mur en torchis, toit végétal, ...). Le bâtiment est relié à un chauffage aux pellets.

Dans le quotidien de la crèche cela se décline par plusieurs axes :

- Le tri sélectif des déchets, le recyclage des verres et du papier
- Utilisation d'une fontaine à eau pour réduire les plastiques
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : proposition aux enfants de la section « des papillons » de se servir en fonction de leur appétit, rendu des boîtes de lait non consommées à la crèche dans le temps réglementaire
- Respect de la Loi Egalim en lien avec le programme national pour l'alimentation en vigueur qui a pour objectif de tendre vers une alimentation plus qualitative et durable en mettant en avant 5 grandes mesures : des approvisionnements plus durables et de qualité, des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire, une diversification des sources de protéines, la fin

de l'utilisation de contenants et d'ustensiles plastiques et l'information aux familles.

- Utilisation du réemploi de matériaux d'emballage pour les activités des enfants
- Le choix des produits utilisés pour l'entretien de la structure s'est également inscrit dans la volonté de maîtriser l'efficacité et la nocivité des produits pour les professionnels et les enfants. Il s'est porté sur l'utilisation d'une méthode de nettoyage sans chimie pour les sols et de produits « plus neutre » (sans parfum, sans pictogramme de dangerosité) associé à une utilisation résonnée du produit.
- Le choix des savons pour enfant et des crèmes solaires a été effectué dans la même perspective, celle de respecter leur besoin et leur intégrité. L'utilisation de lingettes pour enfants reste occasionnelle et strictement réservée aux sorties en extérieur.
- Utilisation de linge de maison lavable

## **Pour conclure**

Ce projet pédagogique formalise les valeurs, les intentions éducatives et les pratiques professionnelles portées par l'équipe de la crèche « Aux Petits Pieds du Marais ».

Il s'inscrit dans une volonté commune de répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant dans un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant, et où chaque enfant est reconnu dans son individualité et accompagné dans son développement à son propre rythme. Ce projet est évolutif, il s'adapte en permanence aux observations de terrain, aux besoins identifiés, au retour des familles et à l'évolution des pratiques professionnelles.